

Séance du 07 Octobre 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} octobre 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; Mme Chevrel à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Castel à Mme Demont ; M. Lacassagne à Mme Darmendrail ; Mme Doucet-Joyé à Mme Boé.

ABSENTE : Mme Loupien-Suares

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Demont présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **FINANCES** - Subvention de fonctionnement du FISAC – Reversement à l'Union Commerciale.

Dans le cadre de la réalisation de la deuxième tranche de l'opération urbaine de dynamisation du commerce bayonnais (2009-2011) qui bénéficie d'une subvention du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC), l'Union Commerciale a mené des actions aux côtés de l'Office de commerce à l'occasion de diverses manifestations en 2009 : foire au jambon, braderie d'hiver et fêtes de Noël.

Comme nous l'avons décidé pour l'Office de commerce lors de la séance du 27 mai 2010, il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe du reversement par la Ville à l'Union Commerciale de la subvention du FISAC correspondant aux dépenses réalisées, dans la limite de 14 600 €, et ce au vu des justificatifs présentés par l'association.

Le paiement interviendra en deux fois : un premier acompte d'un montant de 8 800 € courant octobre et le second après encaissement du solde de la subvention FISAC par la Ville.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.